



# ***LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 5 juillet 2012

**LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le 11 JUL. 2012*

## **PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 24 mai 2012.

### **AVENANT N° 5 A LA CONVENTION ANRU PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS DE CHENNEVIERES ET DU PARC LE NOTRE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la conclusion d'un avenant à la convention pluriannuelle du projet de rénovation ANRU Chennevières – Parc le Nôtre prévoyant des subventions ANRU pour la restructuration du foyer ADOMA de Chennevières (5 073 667 €), la démolition du bâtiment G du Parc Le Nôtre et sa reconstruction résidence Blanche de Castille (2 988 329 €), le versement d'une prime de 10 000 € par logement permettant d'améliorer la solvabilité des acquéreurs d'un programme en accession sociale au cœur du quartier de Chennevières (60 logements- 600 000€) et le comblement d'une carrière située sur l'emprise de la future rue du Chemin Vert (105 000€).

### **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) N°3**

Le Conseil Municipal acte à l'unanimité le lancement de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet de l'adapter à l'évolution législative relative à la substitution des notions des surfaces hors œuvres brutes et nettes par la notion de surface de plancher, de rectifier ou supprimer certains emplacements réservés, de modifier les articles 3 et 12 du PLU dans les zones urbaines afin de mieux se conformer à la réalité de terrain, de réactualiser les références aux articles du code de l'urbanisme, de limiter la construction à proximité des canalisations de transports de matières dangereuses et de rectifier certains zonages afin de les mettre en cohérence avec le terrain.

### **CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICE PUBLIC DU GOLF COMMUNAL : MISE EN CONCURRENCE INFRUCTUEUSE**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité infructueuse la mise en concurrence lancée au mois d'août 2011 pour la concession de travaux et de service public du golf communal en raison de la non-conformité de l'unique offre remise en mairie au dossier de consultation.

### **MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION ET L'EXTENSION DU GOLF PUBLIC – RAPPORT DE PRESENTATION PREVU A L'ARTICLE L.1411-4 DU CGCT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite de l'exploitation du service public du golf communal dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession de service public pour le financement, l'exploitation commerciale, technique et administrative du golf public et la réalisation de son extension.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de présentation annexé à la présente délibération qui lui a été présenté en application de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qui présente notamment les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal dit que la Commission de Délégation de Service Public dont la constitution a été précisée par délibération en date du 15 juillet 2009 sera la commission compétente au sens de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure, conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé qu'il appartient notamment à la Commission de Délégation de Service Public d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

### **CONTRAT D'AFFERMAGE PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU GOLF – PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT POUR MOTIF D'INTERET GENERAL**

La procédure de concession de travaux et de service public du golf communal ayant été déclarée infructueuse et la relance d'une nouvelle procédure ne pouvant aboutir avant le 30 avril 2013, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la prolongation de la convention d'affermage actuelle d'une durée de quatre mois à compter du 31 décembre 2012 et en cas de nouvelle décision de ne pas poursuivre la procédure de délégation de service public d'un an à compter du 31 décembre 2012.

### **CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) 2012-2013**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire ou son représentant à demander le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2012-2013.

Il autorise le maire ou son représentant à demander une subvention de 14 396,00 euros à la CAF, de 37 000,00 euros à l'État et à signer les conventions afférentes.

### **CONTROLE D'ACCES DES PARCS D'ACTIVITES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CACP ET LA COMMUNE**

Dans le cadre de la sécurisation des parcs d'activités de la ville, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la ville déterminant les modalités de soutien administratif du système de vidéoprotection de ces parcs. Il autorise le maire ou son représentant à signer l'acte subséquent.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal approuve par 28 voix pour et 4 abstentions le compte administratif 2011 du budget général. Il approuve l'affectation des résultats 2011 comme suit :

Le résultat de fonctionnement s'élève à 4 117 168.13 € et le résultat d'investissement à 5 045 031.30 €.

Après constatation du résultat de fonctionnement, il est proposé d'affecter une part du résultat de fonctionnement pour 793 101.62 € à la section d'investissement en réserves et de conserver en résultat de fonctionnement reporté 3 324 066.51 €.

### **COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le compte de gestion 2011 du receveur municipal pour le budget général. Le compte de gestion du receveur municipal est établi en conformité avec les comptes de la commune.

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le budget supplémentaire 2012 au budget général.

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 800 000 € en dépenses imprévues et, d'effectuer un virement vers la section d'investissement de 1 240 657.20€ pour équilibrer la section de fonctionnement; pour la section d'investissement, il est proposé d'annuler le montant du recours à l'emprunt inscrit lors du budget primitif soit 2 717 732 € et pour équilibrer la section, il est également proposé d'inscrire la somme de 1 277 624.04 € en dépenses imprévues.

Le budget supplémentaire 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 3 973 119.85 € et en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 5 362 175.21 €.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le Conseil Municipal approuve par 28 voix pour et 4 abstentions le compte administratif 2011 du budget annexe de l'élimination des ordures ménagères.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 31 986.61 € et le résultat d'investissement à - 10 705.60 € ; il convient d'affecter en réserves une part du résultat de fonctionnement pour 20 460.32 € à la section d'investissement en réserves et de conserver en résultat de fonctionnement reporté 11 526.29 €.

**COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE  
« ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le Conseil Municipal approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le compte de gestion 2011 du receveur municipal du budget annexe de l'élimination des ordures ménagères.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 : BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES  
ORDURES MENAGERES »**

Le Conseil Municipal approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le budget supplémentaire 2012 du budget annexe « élimination des ordures ménagères », arrêté en dépenses et en recettes à 11 526.29€ en fonctionnement et 26 244.22€ en investissement.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : BUDGET ANNEXE DU GOLF**

Le Conseil Municipal approuve par 28 voix pour et 4 abstentions le compte administratif 2011 du budget annexe du golf qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de 182.98 € et un résultat d'investissement de 324.06 €.

**COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET ANNEXE  
DU GOLF**

Le Conseil Municipal approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le compte de gestion 2011 du receveur municipal du budget annexe du golf.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 : BUDGET ANNEXE DU GOLF**

Le Conseil Municipal approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le budget supplémentaire 2012 du budget annexe du golf arrêté en dépenses et en recettes à 182.98 € en fonctionnement et 4 937.91 € en investissement.

**AIDE AUX TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTERIEURS  
DES COPROPRIETES OU ASL – APPROBATION DU PROGRAMME 2012**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme prévisionnel 2012 d'aide aux travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés ou ASL. Pour l'année 2012, le montant de la subvention de la commune s'élèvera à 40 000 €. A la suite de la réunion du 17 mars 2012 avec les copropriétés et ASL, le programme prévisionnel 2012 concerne particulièrement les opérations du Hameau des Bourseaux, de la Résidence Ile-de-France, des cottages de Saint-Ouen l'Aumône et le lotissement du Château.

**DROITS DE VOIRIE – TARIFICATION SPECIFIQUE APPLICABLE AUX  
OCCUPATIONS PRIVATIVES DU DOMAINE PUBLIC LIEES A DES TRAVAUX  
REALISES DANS LE CADRE D'OPERATIONS IMMOBILIERES**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification des droits de voirie spécifiques applicables aux occupations privatives du domaine public liées à des travaux réalisés dans le cadre d'opérations immobilières.

### **REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prescription d'une révision simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme. Il dit que, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, ladite délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune. Egalement, des modalités de concertation sont prévues permettant d'informer et d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la révision. Le projet de révision simplifiée a pour objet de réaliser un nouveau CLAE pour l'école Eiffel et d'étendre la zone constructible attenante à ce terrain pour réaliser une opération de construction de logements.

### **MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE INTRODUITE AU CODE DE L'URBANISME PAR LA LOI N° 2012-376 DU 20 MARS 2012**

Dans le cadre de la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration de 30% des droits à construire résultant du coefficient d'occupation des sols ou des règles de gabarit pour une durée de trois ans, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de mise à disposition de la note d'information à l'attention du public l'informant des incidences de l'application de ce dispositif sur le territoire communal.

### **DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2012**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les ratios d'avancement de grade et autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création de deux postes à temps complet et d'un poste à temps non complet au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le Conseil approuve à l'unanimité la suppression et la création concomitante des postes à temps complet suivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 :

- Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste de rédacteur principal ;
- Suppression de deux postes de rédacteur principal et création de deux postes de rédacteur chef ;
- Suppression d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil approuve à l'unanimité la suppression et la création concomitante des postes à temps complet suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, de treize postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour exercer les missions nouvelles d'opérateurs de vidéo protection, d'un poste de brigadier chef principal à temps complet pour

exercer les missions de chef de poste du centre de supervision, d'un poste de technicien à temps complet, de deux postes d'attaché à temps complet et d'un poste d'animateur à temps complet .

#### **CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE D'AQUITAINE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession du bien immobilier cadastré BW 11°12 (209 m2) sis 15, rue de Chennevières aux consorts LE VAN THANH au prix de 30 000 euros hors honoraires et droits de mutation et autorise le maire ou son représentant à signer l'acte y afférent.

#### **ACQUISITION AMIABLE DU LOCAL COMMERCIAL LOT N° 52008 SITUE DANS LA COPROPRIETE « COMMERCES ET GARAGES » DU GRAND CENTRE – 1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition amiable du local commercial n°52008 situé dans la copropriété « Commerces et Garages » du Grand Centre sis 1, avenue du Général de Gaulle, cadastrée section BK n°34 pour un montant de 75 000 euros hors honoraires et droits de mutation et autorise le maire ou son représentant à signer l'acte y afférent.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES ETANGS DE MAUBUISSON**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention d'occupation des étangs de Maubuisson au profit de l'association « Les Pêcheurs de Maubuisson » pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 et autorise le maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

#### **ARRET DES COMPTES DE LA SOCIETE CHAPELEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DALLE PIETONNE DANS LE QUARTIER DU GRAND CENTRE – LOT N°1 : ETANCHEITE**

Dans le cadre du marché n° 2008-82 de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'étanchéité de la dalle haute du quartier du Grand Centre, des travaux supplémentaires s'étant avérés nécessaires, un avenant n°1 a été conclu avec le prestataire, la société CHAPELEC, pour augmenter le montant du marché de 815 613.68 €HT à 845 265.18€ HT (soit une augmentation de 3.64%) et un avenant n°2 a été conclu pour prolonger les délais d'exécution du marché jusqu'au 29 janvier 2010.

Or, en cours d'exécution des travaux, des pénalités de retard d'un montant de 23 000 € ont été appliquées à la société et le 24 mars 2010, la ville a réceptionné les travaux sans réserve.

Compte tenu des prestations non réalisées représentant un montant de 31 460 €HT résultant de la cessation d'activité de la société CHAPELEC et des conditions de clôture du marché décidées entre la ville et ladite société, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'arrêt des comptes de la société CHAPELEC aux montants réglés par la commune, soit 827 176.19€HT et autorise le maire à signer l'acte y afférent.

## **AVENANTS AU MARCHÉ N°2011-46 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE BOULANGERIE EN UN LOCAL DE STOCKAGE ET DE CONSULTATION DES ARCHIVES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer les avenants au marché n° 2011-49 de réhabilitation en un local de stockage et de consultation des archives communales. Des insuffisances ou des opportunités d'aménagement ayant été constatés concernant les menuiseries extérieures (lot n°2), les menuiseries intérieures (lot n°4), la climatisation, la plomberie, la VMC (lot n°5), l'électricité courants forts et faibles (lot n°6), des travaux supplémentaires sont nécessaires et se traduisent par une augmentation du montant des travaux de 444 873.77€ TTC à 463 313.72 €TTC, soit une augmentation de 4.145%.

## **PROJETS DE LA COMMUNE NECESSITANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afin de procéder à des travaux sur des propriétés communales sises à l'Hôtel de Ville pour la mise en accessibilité de l'accueil, aux écoles Le Notre (menuiseries), Effel et Prévert (clôture), au parc Le Nôtre (clôture), au golf pour la réalisation d'un hangar, au 94 rue du Mail et 2bis avenue du Général de Gaulle pour des travaux d'entretien, au 12 rue du Général de Gaulle pour des travaux d'aménagement et rue du Mail pour la démolition partielle.

## **RESTAURATION ET NUMERISATION D'ARCHIVES**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opportunité de réaliser la restauration et la numérisation des documents d'archives de la commune de Saint-Ouen l'Aumône. Le total de ces deux opérations s'élève à 7 480.63 € TTC. Le Conseil autorise la demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la DRAC Ile-de-France.

## **TARIFS BILLETTERIE DE SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2012-2013**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des tarifs de billetterie des spectacles de la prochaine saison culturelle 2012-2013.

## **PRISE DE PARTICIPATION SYMBOLIQUE DE LA COMMUNE DANS LE CAPITAL DE LA SCIC AUTO<sup>2</sup>**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la prise de participation de la ville dans le capital de la société coopérative d'intérêt collectif dénommée « AUTO<sup>2</sup> » ayant pour objet le développement à Cergy-Pontoise d'un service d'auto-partage. Cette participation s'élève à 300 €, équivalant à une part sociale.

## **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION POUR L'ANNEE 2012 AU COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE DU VAL D'OISE (CODES)**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité une subvention d'un montant de 1 187.35 € au CODES du Val d'Oise.



## **SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE POUR LES SEJOURS D'ETE EN DIRECTION DES JEUNES**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 800 euros au Secours Catholique pour les séjours d'été en direction des jeunes.

## **NOUVELLE VOIE A DENOMMER – PROLONGEMENT DE L'ALLEE DE COLBERT AU SUD DE LA RN 184**

Le Conseil décide à l'unanimité de dénommer la partie de la rue nommée Allée de Colbert, située au sud de la RN 184 « rue DE DION BOUTON ».

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil prend acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22-4°, 5°, 10°, 11° et 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal le 20 septembre 2012 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.**



Pour le Maire absent,  
Le Premier Maire-adjoint,

  
Andrée SALGUES